



- Aux:** Points de contact du Codex  
Organisations internationales intéressées
- Du:** Secrétariat,  
Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes  
alimentaires  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome, Italie
- Objet:** **Distribution du rapport de la quarante-septième session du Comité du Codex sur les additifs alimentaires (REP15/FA)**

Le rapport de la quarante-septième session du Comité du Codex sur les additifs alimentaires sera examiné par la Commission du Codex Alimentarius à sa 38<sup>ème</sup> session (Genève, Suisse, 6-11 juillet 2015).

#### **PARTIE A – QUESTIONS SOUMISES POUR ADOPTION A LA 38<sup>EME</sup> SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

##### **Projets et avant-projets de normes et textes apparentés aux étapes 8 ou 5/8 de la procédure**

1. **Avant-projet de normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires** (par. 36 et annexe IV, partie A);
2. **Projet et avant-projet de dispositions relatives aux additifs alimentaires de la Norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA)** (par. 113 et annexe VII, parties A-E); et
3. **Avant-projet d'amendements du Système international de numérotation des additifs alimentaires**, aux étapes 5/8 (par. 22 et annexe XII).

##### **Autres questions soumises pour adoption**

4. **Section révisée sur les additifs alimentaires de la Norme pour les bouillons et consommés (CODEX STAN 117-1981)** (par. 58 et annexe VI);
5. **Dispositions révisées relatives aux additifs alimentaires de la catégorie d'aliments 12.5 de la NGAA « Potages et bouillons » et ses sous-catégories** (par. 58 et annexe VII, partie F);
6. **Corrections des dispositions relatives aux additifs alimentaires de la NGAA dans les cinq normes pour les produits carnés** (par. 58 et annexe VII, partie G).

Les gouvernements et les organisations internationales qui souhaitent formuler des observations et des informations sur les textes susmentionnés sont invités à le faire par écrit au Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie (courriel: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org)) **avant le 31 mai 2015**.

#### **PARTIE B – DEMANDE D'OBSERVATIONS A L'ETAPE 3**

7. **Avant-projet de disposition relative aux extraits de quillaia (SIN 999(i), 999 (ii)) dans la catégorie d'aliments 14.1.4 « Boissons aromatisée à base d'eau, y compris les boissons pour sportifs et les boissons « énergétiques » ou « électrolytes », et les boissons concentrées » de la NGAA** (par. 103 et annexe IX partie A).

#### **PARTIE C – DEMANDE D'OBSERVATIONS ET D'INFORMATIONS**

8. **Propositions sur l'emploi et les niveaux d'emploi de l'extrait de paprika (SIN 160c(i))** (par. 29);
9. **Informations sur l'utilisation commerciale du: sulfate acide de potassium (SIN 515(ii)), sorbate de sodium (SIN 201) et sulfite acide de calcium (SIN 227)** (par. 18).

Les gouvernements et les organisations internationales qui souhaitent soumettre des observations à l'étape 3 sur les questions susmentionnées (parties B et C) sont invités à les faire parvenir par écrit au Secrétariat

du Comité du Codex sur les additifs alimentaires, China National Center for Food Safety Risk Assessment (CFSA), Building 2, No. 37 Guangqu Road, Chaoyang District, Beijing 100022, China, (courriel: [ccfa@cfsa.net.cn](mailto:ccfa@cfsa.net.cn)), et à en envoyer une copie au Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie (courriel: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org)) **avant le 15 octobre 2015**.